Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NEGOCIATION PREALABLE - RELEVE DE CONCLUSIONS

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Secrétariat général

Référence
VL/GA/2018- 050
Dossier suivi par
Vincent. Lassalle
Téléphone
04 91 99 68 32
Mél.
ce.sg13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Dans le cadre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 et en application de la circulaire n° 2009-017 du 23 décembre 2009, une délégation syndicale du SNUDI-FO manifesté son intention de déposer un préavis de grève en déposant une alerte sociale le 19 juin 2018.

I. Les motifs de cette demande sont liés à la préparation de la carte scolaire du 1er degré pour la rentrée 2018 dans les Bouches-du-Rhône.

La rencontre s'est déroulée le mercredi 20 juin à 9h, dans le délai prévu par le texte (3 jours) avec monsieur Vincent Lassalle SG.
La délégation était composée de:

- monsieur Neff
- madame Le Corre

II. Points en discussion :

Sur les points relevant de la DSDEN-13, la délégation demande :

- Le respect des seuils départementaux
- L'absence de fermeture de classes prononcées lors du CTSD du 02 juillet
- L'octroi d'une dotation exceptionnelle
- La création de postes de remplaçants
- L'abandon du projet de suspendre les temps de formation/concertation en REP+ en janvier et février 2019, impliquant ainsi que les remplaçants REP+ assurent des remplacements ordinaires
- L'abandon des recrutements de contractuels
- L'autorisation de toutes les demandes de temps partiels
- L'amélioration des décharges de direction

Dans la continuité du CTSD du 08 février, les réponses apportées sont les suivantes :

- Les seuils départementaux seront appliqués. Le constat des effectifs montre, en toute logique, que la grande majorité des classes du département fonctionnent en dessous des seuils.
- Le CTSD de juillet pourra prononcer des fermetures de classes si les remontées des effectifs de juin l'imposent.
- Avec 205 postes pour 852 élèves supplémentaires, le département a déjà reçu une dotation exceptionnelle.
- Le CTSD de février s'est prononcé pour la restitution de 43 postes au potentiel de remplacement
- Il n'est pas concevable que l'institution ajoute des motifs d'absences d'enseignants devant leur classe dans la période ou les absences pour maladie sont déjà importants.
- Il n'y aura pas de recrutements de contractuels en 2018/2019.
- Les décisions pour les temps partiels ont été prises lors de la CAPD du 14 mai.

La délégation a pris acte de ses réponses.

Néanmoins, elle décide de maintenir le préavis de grève pour le 02 juillet 2018

Vincent Lassalle
SG-DSDEN 13

Franck Neff
SG du SNUDI-FO-13